## MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX



10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél: 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

**CANTON DE BOEN** 

## ARRETE DU MAIRE N° A 2025-02-05 REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2,

Vu la demande de la Société CEGELEC CENTRE EST – TSA 70011 – 69 134 DARDILLY CEDEX représentée par Monsieur Arnaud POYET,

Considérant que pour réaliser des travaux par ENEDIS pour le GAEC LA ROUTE DU BASALTE situé Route d'Albieux, il y a lieu de réglementer la circulation,

## **ARRETE**

<u>Article 1er</u>: La Société CEGELEC est autorisée à effectuer les travaux désignés cidessus.

<u>Article 2</u>: Ces travaux seront réalisés à compter du 24 Février 2025 pour une durée de 21 jours calendaires.

Article 3 : Pendant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule sur la Route d'Albieux et une déviation sera mise en place par la Société CEGELEC par la départementale D18 et D42.

<u>Article 4</u>: Cette règlementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

<u>Article 5</u>: L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

<u>Article 6</u>: Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**Article 7:** Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé dans les deux mois à partir de la notification conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice Administrative auprès du Tribunal administrative de Lyon ou par la voie du « Télérecours citoyens » sur le site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

A Bussy-Albieux, Le 20 Février 2025

Le Maire Serge DERORY